

Suite de la délibération n° 2026-69

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Mr Roger LAROUQUIE en qualité de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la modification du tableau du conseil municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_69-DE
Reçu le 08/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-70

Monsieur le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants.

A toutes fins utiles, il a rappelé qu'en application des articles L289 et R133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, il a indiqué qu'en application de l'article L289 du Code électoral, les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et des suppléants à élire, soit sur une liste incomplète,

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée.

Puis il procède au scrutin

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : zéro

Nombre de suffrages exprimés : 29

Suffrages recueillis par la liste « Terrasson-Lavilledieu » : 29

Nombre de délégués et de suppléants obtenus par la liste « Terrasson-Lavilledieu » 15 délégués et 5 suppléants.

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_70-DE
Reçu le 08/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-70

Sont élus délégués titulaires :

Monsieur BOUSQUET Jean
Madame LIARSOU Claudine
Monsieur VERGNE Jean-Yves
Madame DAUBISSE-BOYER Coralie
Monsieur CHAVEROCHE Jean-François
Madame PORTE Stéphanie
Monsieur COSTI Joël
Madame BOSLIMON Anne-Marie
Monsieur DOGRU Ali
Madame DUMONT Laurence
Monsieur GAUTHIER Sylvain
Madame MATHIEU BROIZAT Renée
Monsieur BEAUDRY Bernard
Madame DUPUY Isabelle
Monsieur BOURNAZEL Maxime

Sont élus délégués suppléants :

Madame FAYE Valérie
Monsieur SISCARD Philippe
Madame LAGASSE Evelyne
Monsieur JAUBERT Fabien
Madame BOUYSSOU Florence

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_70-DE
Reçu le 08/06/2026

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_70-DE
Reçu le 08/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-71

Accepte la désignation de Mr Roger LAROUQUIE comme suppléant au Syndicat Mixte pour la création, l'aménagement et la gestion de l'aérodrome Brive-Souillac.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_71-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-72

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation des membres suivants :

- Claudine LIARSOU
- Renée MATHIEU-BROIZAT
- Anne-Marie BOSLIMON
- Coralie DAUBISSE-BOYER
- Jean-Yves VERGNE
- Bernard BEAUDRY
- Roger LAROUQUIE
- Dominique HINET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Accepte la désignation des membres susvisés.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_72-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-73

Monsieur le Maire rappelle également que toute subvention d'un montant supérieur à 23 000€ doit faire l'objet d'une convention.

Il rappelle aussi, que par principe, toute subvention d'un montant de 10 000€ et plus fait l'objet d'un vote individualisé.

Il rappelle enfin que toutes les associations pour lesquelles un membre du Conseil Municipal exerce des responsabilités fait aussi l'objet d'un vote individualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1) Alloue par 28 voix POUR une subvention de 14 000€ à l'**Association « Amicale Laïque »**,

Monsieur COSTI ne participe pas au vote.

2) Alloue par 27 voix POUR une subvention de 4.000 € à l'**Association « Comité de Jumelage »**.

Madame MATHIEU BROIZAT et Monsieur COSTI ne participent pas au vote.

3) Alloue par 22 voix POUR et 3 ABSTENTIONS une subvention de 9.500 € à l'**Association « Cristal FM »** :

Messieurs COSTI, DOGRU et Madame PORTE ne participent pas au vote.

4) Alloue par 28 voix POUR une subvention de 1.200 € à l'**Association « Société de chasse de Lavilledieu »** :

Monsieur SAINT-JAL ne participe pas au vote.

5) Alloue par 29 voix POUR une subvention de 17.000 € à l'**Association « Temps Jeunes »**.

6) Alloue par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS une subvention de 23.000€ à l'**Association « USCT Rugby »**.

7) Alloue par 27 voix POUR une subvention de 1.000€ à l'**Association « Vintage Passion Festival »**.

Monsieur BOURNAZEL ne participe pas au vote.

8) Alloue par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS une subvention de 18.200€ à l'**Association « TERRASSONNAIS FOOTBALL CLUB »**.

9) Alloue à l'unanimité les subventions aux associations suivantes :

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_73-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-73

	2026
ADIL	500 €
Alzheimer-Dordogne	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	2 000 €
ANACR	100 €
AQUITAINE NIHONTO – Subvention exceptionnelle	700 €
Asso parents d'élèves turc	200 €
Association Harkis et leurs enfants de Dordogne et Nouvelle Aquitaine – Subvention exceptionnelle	2 000 €
Banque alimentaire	250 €
Carpe Terrassonnaise	1 100 €
Comice agricole cantonal	1 200 €
Comité des Fêtes	3 500 €
Coopérative Collège Jules Ferry	750 €
Coopérative scol. gr.primaire J.Prévert	6 000 €
Croix rouge Française	500 €
Demain Ailleurs	2 400 €
Coopérative scolaire - Ecole maternelle Maleu	800 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle Rive Gauche	400 €
Coopérative scolaire Ecole maternelle S. Lacore	600 €
Ensemble vocal de Terrasson	2 000 €
FNACA	400 €
GEM	200 €
Harmonie La Concorde Terrassonnaise	7 500 €
Info Droits	825 €
Section régionale Limousine de l'Institut d'Etudes Occitanes – Subvention exceptionnelle	1 000 €
Judo	3 000 €
La Randonnée naturellement	200 €
La Roche Libère en éveil	500 €
Le 5Sour	1 000 €
Licra	150 €
Lieutenants de l'ouvèterie du départ Dordogne	200 €
Ligue départementale contre le cancer	150 €
Médailles militaires	160 €
Parents and Co	200 €
Parents d'élèves indépendants – Parent d'élèves J. Prévert	200 €
Passeurs de mémoire - Jeep Club	1 500 €
Prévention routière	200 €
Radio Vallée Vézère	2 000 €
Restos du Cœur	400 €
Les amis de Saint sour et Saint Julien – Subvention exceptionnelle	2 000 €
Secours Catholique	250 €
Secours Populaire Français	250 €
Société de chasse	1 200 €

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_73-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-73

SOS Chats libres	100 €
Sport collège Jules Ferry	1 000 €
Sport lycée St Exupéry	820 €
Lycée St Exupéry (Atelier Cinéma)	500 €
Tennis Club	3 000 €
Tennis de Table	8 000 €
Travelling	1 500 €
UDAF Dordogne	350 €
UST Pétanque	1 000 €
Viva Cité	2 300 €
Viva Cité – subvention exceptionnelle	1 000 €
TOTAL POUR ATTRIBUTION	68 355 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_73-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-74

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'en valider le principe et de l'autoriser à déposer le dossier de demande de labellisation auprès de la Fédération Française des Véhicules d'Epoque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de labellisation auprès de la FFVE.

Donne mandat au Maire ou à son représentant pour engager toutes les formalités nécessaires à l'accomplissement de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_74-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-75

Monsieur le Maire propose au Conseil la suppression de poste suivante :

Poste supprimé	Temps de travail	Date d'effet
----------------	------------------	--------------

VILLE		
Filière animation		
1 poste d'adjoint d'animation principal 1 ^e classe (cat.C)	TNC 32h	01/09/2026

Et la création de poste suivante :

Poste créé	Temps de travail	Date d'effet
------------	------------------	--------------

VILLE		
Filière animation		
1 poste d'adjoint d'animation principal 1 ^e classe (cat.C)	TC	01/09/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve la suppression et création de poste ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_75-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-76

Monsieur le Maire propose au Conseil les suppressions de postes suivantes :

Poste supprimé	Temps de travail	Date d'effet
----------------	------------------	--------------

VILLE		
Filière animation		
2 postes d'adjoint d'animation principal 2e classe (cat.C)	TC	01/07/2026
Filière technique		
4 postes d'adjoint technique principal 2e classe (cat C)	TC	01/07/2026
1 poste d'adjoint technique principal 2e classe (cat C)	TNC 30h	
Filière administrative		
1 poste d'attaché (cat A)	TC	01/07/2026
1 poste d'adjoint administratif principal 2e classe (cat C)	TC	
Filière sociale		
1 poste d'ATSEM principal 2e classe (cat C)	TC	01/07/2026

Et les créations de postes suivantes :

Poste créé	Temps de travail	Date d'effet
------------	------------------	--------------

VILLE		
Filière animation		
2 postes d'adjoint d'animation principal 1e classe (cat.C)	TC	01/07/2026

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_76-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-76

Filière technique		
1 poste d'agent de maîtrise principal (cat C)	TC	01/07/2026
4 postes d'adjoint technique principal 1 ^e classe (cat C)	TC	
1 poste d'adjoint technique principal 1 ^e classe (cat C)	TNC 30h	
Filière administrative		
1 poste d'attaché principal (cat A)	TC	01/07/2026
1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^e classe (cat C)	TC	
Filière sociale		
1 poste d'ATSEM principal 1 ^e classe (cat C)	TC	01/07/2026
Filière médico-sociale		
1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale (cat B)	TC	01/07/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve les suppressions et créations de postes ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_76-DE
Reçu le 11/06/2026

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_76-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-77

-Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants,

-Décide le recueil par le comité social territorial de l'avis des représentants de la collectivité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_77-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-78

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Approuve les nouveaux statuts de l'ATD 24,

Prend acte et confirme les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Mr Jean BOUSQUET en qualité de représentant titulaire.
Mr Jean-Yves VERGNE en qualité de représentant suppléant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_78-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-79

Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques.

S'engage à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois.

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_79-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-80

Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques.

S'engage à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois.

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_80-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-81

Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques.

S'engage à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois.

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_81-DE
Reçu le 11/06/2026

Suite de la délibération n° 2026-82

Sollicite le SDE 24 afin d'engager les études techniques.

S'engage à prendre en charge le coût de l'étude, si elle n'était pas suivie de travaux après six mois.

Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit syndicat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



Jean BOUSQUET

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Stéphanie PORTE".

Stéphanie PORTE

AR Prefecture

024-212405476-20260605-2026_82-DE
Reçu le 11/06/2026